



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-38743>

Département(s) de publication : **971**

Annonce n° **24-38743**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : COMMUNE DE BOUILLANTE

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 21971106600015

Ville : Bouillante

Code postal : 97125

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 971

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : www.marches-securises.fr

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Guy-DANIEL Felix

Adresse mail du contact : Guy-daniel.felix@ville-bouillante.fr

Numéro de téléphone du contact : +590 690697544

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée restreinte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Le candidat devra présenter des moyens techniques et humains adaptés : - présentation de moyens techniques, notamment numériques (matériels et logiciels), adaptés à la nature de la mission de maîtrise d'oeuvre ; - présentation de moyens humains en nombre et niveau suffisants au vu de l'importance et des exigences de la mission de maîtrise d'oeuvre.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Le candidat doit présenter des garanties économiques et financières suffisantes en rapport aux prestations confiées dans le cadre du marché de maîtrise d'oeuvre consécutif objet de la consultation. En application de l'article 3 de l'ordonnance n° 2020-738 du 17 juin 2020, le maître d'ouvrage ne tiendra pas compte des variations de chiffre d'affaires consécutives à la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19. Les opérateurs économiques nouvellement créés doivent apporter la

preuve de leurs capacités financières par tout moyen de preuve approprié, notamment par une déclaration appropriée de banques.

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : En application de l'article 3 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, la participation est réservée aux candidats qui présentent, soit à titre individuel, soit à travers un cotraitant du groupement, un architecte ou une société d'architecture répondant aux conditions définies par l'article 2 ou à l'article 10-1 de la loi du 3 janvier 1977 précitée.

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 24/04/2024 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Réduction du nombre de candidats : Oui

Nombre maximum de candidats : 3

En cas de réduction, critères de sélection des candidats admis à présenter une offre : Les candidatures recevables seront examinées par le maître d'ouvrage sur le fondement des critères suivants : - Critère 1 - Compétences et moyens : appréciés au regard des compétences demandées, de l'expérience, des moyens techniques et humains présentés. En cas de groupement, l'appréciation portera également sur la cohérence et la complémentarité des membres du groupement entre eux. Ces éléments sont évalués de manière transversale d'après l'ensemble des éléments fournis dans le dossier de candidature, et notamment le tableau synthétique de justification des compétences, moyens et des expériences. - Critère 2 - Références : appréciées au regard du document de présentation des 5 références significatives du candidat, évaluées selon la qualité architecturale et technique des réalisations présentées, et des références listées par les éventuels autres membres du groupement.

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Service Technique Commune

Critères d'attribution : - Qualité de la lecture du site, de la lecture du programme et des intentions proposées pour la réalisation de l'opération, pondérée à 60%, appréciée au vu du mémoire d'intentions et de l'avis rendu par la commission d'audition. - Valeur technique, pondérée à 20 %, fondée sur les éléments du mémoire technique et appréciée selon : o les aptitudes de l'équipe dédiée à la réalisation des prestations : expérience professionnelle des intervenants dédiés à la réalisation des missions, complémentarité des profils ; o la pertinence de l'organisation et du mode opératoire choisies pour la réalisation de l'ensemble des prestations ; - Le prix, pondéré à 20%, apprécié selon les éléments produits dans l'acte d'engagement.

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Prestation de maîtrise d'oeuvre dans le cadre de la réhabilitation/extension du bâtiment médiathèque de la commune de Bouillante.

Code CPV principal - Descripteur principal : 71240000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : L'opération porte sur la réhabilitation/extension du bâtiment médiathèque

Lieu principal d'exécution du marché : Hôtel de ville du Bourg

Durée du marché (en mois) : 24

Valeur estimée (H.T.) : 150000 euros

La consultation comporte des tranches : Oui

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : Après avoir arrêté définitivement la liste des candidats admis à remettre une offre, le maître d'ouvrage réunira en visioconférence l'ensemble des candidats pour leur présenter l'opération et le programme. Cette réunion sera assortie d'une séance de questions-réponses et d'une visite du site.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/04/2024